



UNION DEPARTEMENTALE **FO** DE L'ESSONNE

12, PLACE DES TERRASSES DE L'AGORA 91034 EVRY-COURCOURONNES CEDEX

TEL : 01 60 78 15 57

mail : udfo91@gmail.com - site <http://www.udfo91.fr>

Déclaration de la Commission Exécutive Elargie du 14 septembre 2020 de l'Union Départementale FO de l'Essonne

La Commission Exécutive de l'Union Départementale FO de l'Essonne s'est réunie le 14 septembre pour faire le point de la situation au moment de la rentrée sociale.

Le premier ministre a confirmé devant le MEDEF que les mesures de « simplifications » prises par ordonnance, seront « prolongées, amplifiées et si possible pérennisées ». Ces ordonnances, il les qualifie de « vertu de la crise sanitaire ». Le gouvernement pérennise donc son « régime d'exception », en particulier des dérogations contenues dans les ordonnances dites « COVID », sur les délais de consultation des CSE ou sur l'allongement de la durée du travail. Il est désormais question d'ajouter d'autres mesures qui n'ont pu être adoptées au printemps : travail de nuit, révision des accords de groupe, CDD « multi-remplacement », sans compter la baisse de 10 milliards sur les impôts de production déjà actée.

La Commission Exécutive condamne le dispositif dit d'« *accord de performance collective* » qui remet en cause les fondements du contrat de travail sans la moindre garantie du maintien de l'emploi ainsi que le dispositif dit d'« *activité partielle de longue durée* » (APLD) qui donne la possibilité à l'employeur de réduire de 40% l'horaire de travail des salariés et de recevoir une allocation pour les heures non travaillées, tout en ayant toute latitude pour supprimer des emplois par le biais d'un PSE inscrit dans l'accord d'entreprise initial.

La C.E. de l'U.D. rejette le plan de relance des 100 milliards d'euros du gouvernement, s'ajoutant aux 470 milliards déjà mobilisés en faveur des entreprises, qui en profitent pour amplifier leurs profits au détriment des emplois. La C.E. condamne fermement toutes les suppressions d'emplois présentes ou futures.

Face à cette dégradation des conditions de travail, la C.E. revendique le retour dans le privé et le maintien dans le public des CHSCT.

La C.E. de l'U.D. refuse que les conséquences financières de la « crise sanitaire » soient portées à la charge des salariés et des retraités en transférant 136 milliards de dette à la CADES qui seraient financés par 9 années supplémentaires de CSG et de CRDS.

La C.E. s'oppose également à la création d'une 5^{ème} branche « Autonomie » de la sécurité sociale qui ne serait plus financée par les cotisations sociales et qui aboutirait à créer une assurance spéciale pour les personnes âgées dépendantes.

La C.E. dénonce le pillage systématique des ressources de la sécurité sociales par le gouvernement. Enfin, la C.E. réaffirme ses revendications d'abandon définitif du régime de retraite universel par points et revendique toujours le maintien de tous les régimes.

Dans l'Essonne :

- Dans l'entreprise BERGAMS à Grigny, la direction veut remettre en cause toutes les conquêtes sociales des salariés en dénonçant tous les accords internes (13^{ème} mois, ...) et exige des organisations syndicales qu'elles signent sans savoir ce que contiendra le futur accord pas encore négocié au moment de la signature...

- Dans le secteur du commerce, de nombreuses enseignes ont fermé ou réduisent leurs effectifs. Certaines en profitent pour créer des LBO familiaux comme Alinéa rachetée par sa direction qui fait partie de la famille Mulliez, après avoir profité des exonérations, CICE et autres cadeaux permanents détournés de leur objet.
- A la CPAM de l'Essonne, pour la mise en place des « brigades COVID », des intérimaires ont été embauchés pour la première fois depuis la création de la CPAM 91 et le travail du dimanche instauré avec heures supplémentaires le dimanche.
- Dans les écoles, collèges, lycées et universités, la crise sanitaire sert de prétexte au Ministre Blanquer pour attaquer le statut des personnels fonctionnaires et déroger aux contrats de travail des personnels contractuels (mobilité géographique forcée, multiplications des missions nouvelles et télétravail sans cadre réglementaire, allongement du temps de travail sans rémunération supplémentaire...).

Le COVID aura eu bon dos pour enfoncer encore plus les salariés dans la crise sociale, la misère. Le programme de destruction de nos droits reste l'objectif premier de ce gouvernement, dans la continuité des précédents.

Et maintenant, s'appuyant sur la loi d'état d'urgence, le gouvernement réduit les libertés les plus fondamentales en interdisant tout rassemblement de plus de 5000 personnes, en soumettant à autorisation préalable tout rassemblement de plus de 10 personnes, en étendant le port du masque obligatoire dans les rues et « dans tous les lieux clos dès 2 personnes », en octroyant des pouvoirs spéciaux aux préfets, en terrorisant la population en envoyant par exemple des policiers armés devant les établissements pour obliger les parents et les élèves à porter le masque.

Alors que le nombre des entrées à l'hôpital et en réanimation diminue s'agit-il vraiment de mesures sanitaires ? Il est clair que le gouvernement cherche surtout à empêcher toute action collective.

La C.E. de l'UD FO 91 réaffirme son exigence de lever l'état d'urgence sanitaire et de rétablir toutes les libertés publiques, individuelles et collectives.

Dans ce contexte, la C.E. de l'U.D. se félicite des puissantes grèves et manifestations des personnels hospitaliers avec leurs organisations syndicales, appuyés par la population, qui, sans être parvenues à faire reculer le ministère dans ses plans de destruction de l'hôpital, sont à l'origine de l'obtention d'une augmentation pérenne de 183 € nets par mois (augmentation de la grille des salaires) pour plus d'un million de personnels hospitaliers. Pour rappel, l'UDFO 91 manifestait à leurs côtés le 16 juin devant leur ministère.

La Commission Exécutive considère que l'obtention de cette augmentation de salaire des personnels hospitaliers constitue un point d'appui pour tous les fonctionnaires, et au-delà pour l'ensemble des salariés. Nous appuyons donc tous les syndicats FO qui déjà, agissent et se mobilisent pour obtenir eux aussi ces 183 € d'augmentation de salaire.

La Commission Exécutive de l'Union Départementale FO de l'Essonne apporte tout son soutien à tous ses militants et à tous les salariés qui se battent pour faire respecter leurs droits et les invite à se réunir avec leurs syndicats FO pour discuter des moyens à mettre à œuvre pour faire valoir les revendications et pour engager résolument la bagarre contre la politique de ce gouvernement.

La C.E. de l'UDFO 91 estime que pour organiser la mobilisation, il est indispensable que la Confédération se positionne clairement pour le retrait de l'Etat d'urgence.

C'est pourquoi, la Commission Exécutive décide de mettre tout en œuvre pour faire du comité départemental qui se tiendra **le 6 novembre 2020** une journée militante de démocratie syndicale et invite tous ses syndicats à s'y inscrire pleinement.

Votée à l'unanimité